

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 19h00 à la salle communale de La Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressée le 10/06/2026 par le Maire Mr Jean François DUGOIS conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Mickael GIBONI, Delphine CELLIER, Franck ALTMEYER, Patrick BOURGOIN, Karine GERAND, Valérie NOEL, Eric DELAY

Absents excusés : Mélanie CAMBIEN (procuration à Mickael GIBONI), Stéphanie PERROUD (procuration à Jean-François DUGOIS), Aurélie JAMPELER (procuration à Eric DELAY)

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint et après approbation du procès-verbal du 11/05/2026, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance, Karine GERAND accepte de remplir cette fonction.

Délibération n° 1 : Répartition du capital

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les missions de la SPL XDEMAT d'aider à la dématérialisation des documents administratifs des communes et la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social de la XL XDEMAT, donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'assemblée générale de la SPL XDEMAT de voter cette nouvelle répartition.

Délibération n° 2 : Commerce l'Épicerie du coin – Stationnement permanent et Montant du permis d'occupation sur le domaine public.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de tables et chaises sur le devant du bâtiment afin d'accueillir les clients de l'épicerie. L'application d'un droit de place étant obligatoire il est proposé d'appliquer l'euro symbolique sans limitation de durée et dans la limite des heures d'ouverture du commerce.

Après délibération, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Subventions allouées aux associations 2026

Monsieur le Maire énonce la liste des associations qui bénéficient d'une subvention de la Commune en y associant les montants pour chacune.

Il est proposé pour les associations :

Les amis de nos églises	100 euros
Amicale des sapeurs-pompiers	500 euros
Union des anciens combattants	150 euros

Association des parents d'élèves	900 euros
Lire et faire lire	50 euros
Souvenir Français	50 euros
Association familles rurales	500 euros
Club Foot Chausséen	500 euros
Centre Culturel et Sportif	500 euros
Ecole élémentaire de la Chaussée sur Marne	500 euros
ADMR	100 euros
Histoire et Patrimoine	100 euros

Après délibération, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Travaux de voirie

Monsieur le Maire expose les différents travaux de voirie à prévoir ainsi que les devis correspondants :

- Grande rue de Coulmier : création de trottoirs, pour un montant de 8 440,60 € TTC
- Rue du Colonel Caillot : reprise de trottoirs en enrobé pour un montant de 19 068,00 TTC
- Les quartiers : reprise d'enrobé pour un montant de 16 380.00 TTC.

Après délibération le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Achat du tracteur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno SALERNO, 2^{ème} adjoint qui présente les devis de la société Collard pour 45 053.18 euros TTC et Rocha pour 46 015.20 TTC.

Après analyse des offres reçues, une différence de 962.02 euros en faveur de la Sté Collard est constatée par rapport à l'offre de la Sté Rocha. Le conseil examine également les autres critères de choix. La Sté Collard propose une garantie de 5 ans ainsi qu'un service après-vente jugé supérieur, tandis que la Sté Rocha offre une garantie de 2 ans et un service après-vente moins avantageux.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour le devis de la Sté Collard.

Délibération n° 6 : Renouvellement de la convention avec La Poste

Monsieur le Maire annonce que la convention avec La Poste est arrivée à terme et qu'il est nécessaire de renouveler celle-ci.

Par ailleurs, cette nouvelle convention prévoit 12 heures d'ouverture au public au lieu de 9h précédemment. La proposition d'ouverture le samedi matin de 9h à 12h a été faite.

Après délibération, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Devis Territoire d'Energie – éclairage LED

Monsieur le Maire présente le devis de Territoire d'Energie concernant les travaux d'éclairage public notamment le changement de 9 candélabres et le passage en LED du Lotissement La Hayotte et le changement d'une crosse de la rue Garnier pour un montant total de : 9 794,64 €.

Après délibération, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Décision modificative 1 Virement de crédit – Titre effectué sur année antérieure

Afin de permettre l'annulation d'un titre sur l'exercice 2025, il convient de procéder à l'émission d'un mandat d'annulation. A cet effet, Mr le maire propose à l'assemblée délibérante la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 011 charges à caractère général

Compte 615228 autres bâtiments - 700 euros

Dépenses

Chapitre 67 charges spécifiques

Compte 673 titre annulés (sur exercices antérieurs) + 700 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la décision modificative ci-dessus

D'autoriser Mr le Maire à signer tout documents en relation avec ce dossier.

Délibération n° 9 : Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui donner autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Donne tout pouvoir à Mr le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses :

Changement d'horaires :

Mr le Maire indique que dans le cadre des mesures de prévention liées aux fortes chaleurs estivales et afin de préserver les conditions de travail de Mr Jérôme CHARLOT, agent d'entretien communal, il est proposé de modifier temporairement ses horaires de travail pour la période comprise entre le 15 Juin 2026 et le 30 Aout 2026 inclus.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition avec les horaires de travail suivants :

Du lundi au vendredi : de 7h à 12h et de 12h45 à 14h45. A l'issue de cette période, les horaires habituels de travail seront rétablis.

Parcelle de terrain à bâtir cadastrée Y26 :

Mr le Maire invoque l'acquisition à terme, de tout ou partie de la parcelle cadastrée YE26 afin de permettre la régularisation de l'emprise du domaine public communal. Cette acquisition aurait notamment pour objet de mettre en conformité la situation foncière existante, équipements publics, à savoir lampadaire, panneau de signalisation semblant actuellement implantés, en tout ou partie, sur ladite propriété privée et permettrait la création d'un trottoir.

Diagnostic amiante et plomb :

Mr le Maire expose que, dans le cadre des travaux qui vont être effectués à l'église de Coulmier, la sté N2A expertise est intervenue afin de réaliser le diagnostic amiante pour un montant de : 1752 euros, ainsi qu'un diagnostic plomb pour un montant de : 360 euros.

Mise en place de PayFiP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction générale des finances publiques propose la mise en place du paiement en ligne par l'intermédiaire du dispositif PayFiP . Ce service permet aux usagers de régler par carte bancaire ou par prélèvement les sommes dues à la commune notamment au titre de la location de la salle des fêtes, des concessions funéraires... visant à faciliter les démarches des usagers, à sécuriser les encaissements et à moderniser les moyens de paiements proposés par la collectivité.

Tous les sujets ayant été abordés, Mr le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 21h30.

La Secrétaire

Karine GERAND



Le Maire

Jean-Francois DUGOIS

